

**DOSSIER D'INSCRIPTION UGAP GYMNASTIQUE
ARTISTIQUE - BABYGYM – EVEIL - FREESTYLE**

Groupes	Horaires	Tarif – Nbre de places
Baby gym (2019/2018)	Mercredi 9h à 9h50	150 € - 25 places
Eveil (2017/2016 + 2015 pour garçons)	Mercredi 10h à 10h50	150 € - 20 places
Freestyle 8 à 13 ans	Samedi 9h à 10h30	150 € - 15 places
Freestyle (à partir de 14 ans)	Jeudi 19h à 21h (sous réserve d'entraîneur)	150 € - 15 places
Gym adulte mixte (pas d'anciens gymnastes, niveau débutant)	Mercredi 19h30 à 21h30	150 € - 15 places
Loisirs poussines (2013/2015)	Lundi 17h à 18h30 ou Mercredi 13h à 14h30 ou Mercredi 11h à 13h (sur décision de l'entraîneur)	220 € - 20 places 220 € - 20 places 220 € - 20 places
Loisirs BM (2012/2009)	Vendredi 17h à 18h30	220 € - 20 places
Loisirs TC (2010 et +)	Vendredi 17h30 à 19h	220 € - 20 places
Groupes compétitions fédérales A1, fédérales A et performances FFG	Sur décision des entraîneurs	220 €

Lieu d'entraînement : Salle Pellegrini - Complexe Sportif Jean Bouin
15 Av de la 1ère Armée - 26300 Bourg de Péage

Les inscriptions auront lieu au gymnase Pellegrini, dans l'ordre d'arrivée **des dossiers COMPLETS**.

Un planning de permanences d'inscriptions pour les **anciens licenciés** a été établi :

- les 28 et 30 juin de 18h à 20h
- les 25 et 30 août de 18h à 20h au gymnase Pellegrini

Reprise le lundi 13 septembre 2021 pour les groupes loisirs :

Les nouveaux ont droit à **1 seul cours d'essai**.

Un planning de permanences d'inscriptions pour les nouveaux a été établi :

- les 13/14/15 septembre de 17h à 19h
- les 20/21/22 septembre de 17h à 19h

Un dossier incomplet **NE SERA PAS ACCEPTÉ** qu'elle qu'en soit la raison.

Les places indiquées dans le tableau ne sont pas les places disponibles mais le nombre total de gymnastes acceptés par cours. Aussi, il est possible que vous soyez inscrits sur liste d'attente. Si nous ne pouvons pas vous accueillir, votre dossier d'inscription vous sera rendu en totalité.

Cotisation :

Si désistement avant le premier octobre, le coût de la prise en charge de la licence par le club sera dans tous les cas à régler, le solde sera restitué. A partir du 2ème cours, **AUCUN remboursement ne sera effectué**.

Possibilité de régler la cotisation en 3 fois par chèques uniquement (15 octobre, 15 novembre et 15 décembre)

Moyens de paiement autorisés : chèque vacances - Top Départ - Pass région - Pass sport - chèques CE acceptés. **Un chèque de caution à fournir en attente des pièces avec nom de la gymnaste et tel au dos du chèque**. Si les pièces demandées ne sont pas fournies au 15 décembre, le chèque sera encaissé.

Réduction famille : voir l'article 1 du règlement intérieur.

Vous recevrez le numéro de votre licence sur votre boîte mail. Vous connecter sur www.ffgym.fr puis en haut à droite, cliquez sur « connexion » **pour créer votre compte**.

Manifestations :

Les entrées des manifestations organisées par le club (deux ou trois par saison) peuvent être payantes pour les adultes. Des tenues particulières pourront être demandées aux enfants.

Compétitions FFG :

Une gymnaste inscrite en compétition (sur décision de l'entraîneur) s'engage pour la saison. Une réunion d'information vous précisera vos obligations. Notez dès à présent qu'un chèque de caution de 60,00 € sera demandé au moment du prêt du justaucorps du club.

Assurance :

La notice d'information assurance est jointe au mail qui vous informe de votre numéro de licence. Vous pourrez alors imprimer le bulletin correspondant aux options que vous souhaitez souscrire (option 1 ou 2 atteinte corporelle, indemnités journalières, garantie accident de la vie) et l'envoyer, avec votre règlement, au Cabinet d'assurance Gomis-Garrigues. Si vous ne souhaitez pas souscrire de garanties optionnelles, la procédure s'arrête là.

En cas d'accident :

Vous rendre sur votre espace de connexion du site : www.ffgym.fr

En haut, cliquer sur « médical » puis sur « accéder au formulaire ».

Le club sera automatiquement averti.

La gestion de l'association repose sur des bénévoles et des techniciens diplômés dans le secteur sportif.

**Toute personne désirant s'investir dans la vie du club sera la bienvenue
(aide aux entraînements, dirigeants....)**

DOCUMENTS A FOURNIR
(impression de la page 8 à 10 + questionnaire de santé selon les cas
pages 11 et 12)

- **Certificat médical obligatoire pour :**

- toute nouvelle inscription : avec la mention « apte pour la pratique de la gymnastique »

- pour toutes les personnes majeures

- pour les gymnastes susceptibles de faire de la compétition (vu avec l'entraîneur en fin de saison dernière). Mention obligatoire : « apte pour la pratique de la gymnastique en compétition ».

Pour les autres : questionnaire de santé et attestation signée.

1. **S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir à leur club**
2. **S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un certificat médical datant de moins de six mois**

- Le formulaire d'inscription (**adresse mail et numéro de téléphone obligatoires**)

- Le règlement de la cotisation annuelle.

- L'attestation signée.

REGLEMENT INTERIEUR (à conserver)

L'UGAP Gymnastique est une association loi 1901 à but non lucratif.
Son fonctionnement est assuré par une structure dirigeante d'encadrement bénévole.
Le principe de bénévolat est le garant de la pérennité de l'association.
Le personnel de l'UGAP Gymnastique, titulaire de diplôme reconnu d'état contribue à perpétuer cet esprit de fonctionnement par ses attitudes et son engagement tant dans ses fonctions à but d'apprentissage ou de pratique de la gymnastique, que dans sa participation aux activités et manifestations organisées afin de générer des ressources pour l'association.
L'UGAP Gymnastique est constitué de deux sections : Gymnastique Rythmique et Gymnastique Artistique

1- Cotisation :

Chaque membre est tenu de verser une cotisation annuelle qui comprend l'adhésion, la licence de la fédération et l'assurance individuelle (assurance minimum qu'il est possible de compléter).

Leurs montants sont fixés par les bureaux de chaque section de l'UGAP Gymnastique.
La cotisation est due au club à compter du 1^{er} septembre de chaque saison sportive. Des facilités de règlement peuvent être consenties.

Une réduction de la cotisation annuelle est accordée selon le tableau ci-dessous :

- 2 adhérents par famille : -30€
- 3 adhérents par famille : -60€
- 4 adhérents par famille : -90€
- 5 adhérents par famille : -120€

2- Accès au gymnase et aux salles d'entraînement :

Les gymnastes et leurs parents devront respecter les règles suivantes :

- aucun gymnaste ne peut s'entraîner seul et sans la présence d'un responsable technique.
- L'accès aux agrès est réservé exclusivement aux gymnastes, l'UGAP décline toute responsabilité en cas d'accident pour les personnes non licenciées.
- L'accès aux agrès ne pourra se faire que :
 - Pieds nus ou munis de chaussons.
 - En tenue de gymnastique ou survêtement (cheveux attachés)
 - Le port de bijoux est interdit à l'entraînement comme en compétition.
- Il est interdit de fumer dans les lieux publics et salle de sport.
- Les portables devront rester éteints pendant les entraînements.

L'UGAP décline toute responsabilité en cas de vol et perte d'objets dans les vestiaires.

3-Horaires :

Les horaires et le lieu d'entraînement seront communiqués en début de saison par les entraîneurs.

Les gymnastes devront arriver à l'heure pour l'entraînement.

Les parents devront s'assurer de la présence de l'entraîneur dans la salle avant de laisser leur enfant.

À la fin des entraînements, il est rappelé aux parents venant récupérer leurs enfants de les attendre dans le hall d'entrée prévu à cet effet.

Maison des Associations – 2 Av de Mindelheim – 26300 Bourg-de-Péage. Tel : 07.68.92.49.83

Email : ugapgymnastique@hotmail.fr – Site : www.ugapgymnastique.com

Décl. Préfecture 26 N°: W263000727 – Agrément Jeunesse et Sports N°: 26.90.011

Il est demandé aux parents de respecter les horaires de fin d'entraînement, les entraîneurs n'ayant pas pour vocation la garde d'enfants.

La présence des parents lors des entraînements est interdite sauf accord de l'encadrement.

4- Comportement :

L'adhérent a droit au respect de sa personne physique et morale, il se doit aussi de respecter la politesse, les droits et les biens des personnes qu'il rencontre au sein de son activité tant à l'entraînement qu'en compétition : entraîneurs, responsables, membres du comité directeur et bien sur partenaires d'entraînement.

Remarque : le comité directeur ou le président pourra prendre des mesures disciplinaires, voire exclure à tout moment un adhérent qui troublerait le bon fonctionnement de la vie associative. Le droit à la défense sera respecté.

5-Compétitions, vie associative :

5-1 Rendez-vous pour tous les adhérents de l'UGAP GYMNASTIQUE :

Chaque gymnaste s'engage lors de son adhésion à participer aux manifestations gymniques organisés par l'UGAP:

5-2 Compétitions

L'UGAP GYMNASTIQUE est un club de gymnastique orienté vers la compétition. Les gymnastes se doivent de pratiquer la gymnastique dans le but de progresser, ils s'engagent à participer à tous les entraînements prévus à cet effet, à respecter les horaires et à être présent à toutes les compétitions pour lesquelles ils ont été convoqués.

L'entraîneur est habilité à former l'équipe qui représentera le club en compétition.

5-3 Déplacements et participation du club

Déplacements

Les gymnastes ou leurs parents sont tenus d'assurer eux-mêmes le transport lors des compétitions dans un rayon de 200 Km, l'UGAP tiendra les gymnastes informés de tout déplacement collectif.

L'entraîneur ou le club facilitera les rapprochements entre famille pour gérer au mieux les déplacements.

Les chauffeurs de voiture particulière doivent s'assurer que leur police d'assurance inclut « le risque personne transportée ».

Participation du club vers les familles

Modalités : seules les finales nationales pour un éloignement de plus de 200 Km donnent lieu à une indemnisation, frais d'autoroute, frais kilométriques selon le barème du comité départemental Drôme/ Ardèche.

6- Spécificités de chaque section

Chaque section peut disposer d'un mode de fonctionnement différent si celui-ci reste en conformité avec ce règlement intérieur.

Chaque membre s'engage à respecter les décisions des dirigeants et entraîneurs et à se conformer aux articles de ce contrat.

Maison des Associations – 2 Av de Mindelheim – 26300 Bourg-de-Péage. Tel : 07.68.92.49.83

Email : ugapgymnastique@hotmail.fr – Site : www.ugapgymnastique.com

Décl. Préfecture 26 N°: W263000727 – Agrément Jeunesse et Sports N°: 26.90.011



LES PAGES SUIVANTES SONT A IMPRIMER ET A NOUS RETOURNER



FORMULAIRE D'INSCRIPTION (à rendre)
(saison 2021 / 2022)

SECTION : Baby/Eveil GAF Freestyle

Le/La Gymnaste

Nom :Prénom :SEXE : M F

Date de naissance :à

N° sécurité sociale : Nationalité :

Adresse :

Portable : Mail :

Adhésion : Nouvelle Renouvellement

Responsable légal 1

Nom :Prénom :

Adresse (si
différente).....

Tél : Portable : Mail* :

Responsable légal 2

Nom :Prénom :

Adresse (si
différente).....

Tél : Portable : Mail* :

*** : Les adresses mail seront utilisées pour la diffusion des informations du club. Écrire lisiblement.**

En cas d'accident

Numéro complémentaire :

Nom du médecin traitant : Tel. :

ATTESTATION pour mineurs (à rendre) – SAISON 2021/ 2022

Je soussigné M./Mme,
représentant légal de (si mineur(e))

- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UGAP Gymnastique, et en accepte le contenu et ses différents articles.

- Autorise également la diffusion de l'image de mon enfant dans un cadre promotionnel (article de journaux, site Web du club...)

- Autorise mon enfant à être transporté dans le véhicule d'un tiers jusqu'au lieu de compétition, de démonstration, d'entraînement ou de gala où il devra se rendre dans le cadre des manifestations auxquelles participe le club.

- Autorise l'UGAP Gymnastique, à faire donner à mon enfant tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, ou tout autre affection grave, après la consultation d'un praticien.

- Autorise mon enfant à quitter seul(e) le gymnase à la fin des entraînements :
OUI NON **(barrer la mention inutile)**

A **Lu et Approuvé le**

Signature

.....
.

ATTESTATION pour majeurs (à rendre) – SAISON 2021/2022

Je soussigné M./Mme,

- Reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'UGAP Gymnastique, et en accepte le contenu et ses différents articles.

- Autorise également la diffusion de mon image dans un cadre promotionnel (article de journaux, site Web du club...)

- Autorise l'UGAP Gymnastique, à me faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident, intervention chirurgicale urgente, ou tout autre affection grave, après la consultation d'un praticien.

A **Lu et Approuvé le**

Signature

RECAPITULATIF D'INSCRIPTION

(NE RIEN REMPLIR. A rendre avec le dossier d'inscription)

SECTION : Baby/Éveil GAF Freestyle Cardio/Muscu

Nom : Prénom :

- Questionnaire de santé ou certificat médical
- Le formulaire d'inscription
- Le règlement de la cotisation annuelle
- L'attestation signée

Montant : €

Réduction famille : € (nom et prénom des membres si différents)

Total à verser : €

- Forme :
- Espèces €
 - Chèques
 - 15 octobre :€
 - 15 novembre :€
 - 15 décembre :€
 - Top Départ € - N° carte(obligatoire)
 - ANCV €
 - Pass Sport €
 - Coupons sports €
 - Pass Région € - N° carte (obligatoire)
 - Demande attestation par mail papier

Dossier rendu le Enregistré par

Compétition : OUI NON Loisirs : Jours de cours :

Questionnaire de santé

Qui est concerné ?

Le licencié qui demande à la FFG le renouvellement de sa licence en section loisirs.

Quand l'utiliser pour les loisirs ?

Le questionnaire est à utiliser pendant les deux saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non

Durant les douze derniers mois :

- Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicée ? OUI NON

- Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? OUI NON

- Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? OUI NON

- Avez-vous eu une perte de connaissance ? OUI NON

- Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? OUI NON

- Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? OUI NON

À ce jour :

- Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? OUI NON

- Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? OUI NON

- Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? OUI NON

Attention : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Attestation ci-après à fournir à votre club, pour les saisons concernées - Pas de certificat médical.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence.

**Attestation
(Pour les majeurs)**

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Club : UGAP GYMNASTIQUE

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande de licence à la FFG pour la saison 2021 / 2022

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le/...../..... Signature

**Attestation
(Pour les mineurs)**

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Représentant légal de l'enfant :

Club : UGAP GYMNASTIQUE

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à sa demande de licence à la FFG pour la saison 2021/ 2022

Atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Fait à le/...../..... Signature